



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

2022 DEC 21  
**Arrêté N° 22-746 BAG**  
**portant inscription au titre des monuments historiques**  
**du monument aux morts de Montbéliard (Doubs)**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

FRANCK ROBINÉ

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 17 mars 2022,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le monument aux morts de MONTBÉLIARD (Doubs), œuvre de l'architecte Maurice Bouterin (1882-1970) et du sculpteur Armand Bloch (1866-1933), présente du point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de la qualité de son exécution et de l'originalité de son iconographie renvoyant à la figure locale de la diaichotte et aux usines Peugeot,

**arrête :**

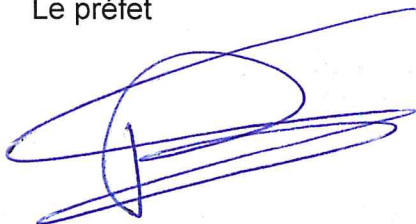
**Article 1er :** Est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts de MONTBÉLIARD (Doubs), en totalité, situé Square Resener à MONTBÉLIARD (Doubs), sur la parcelle numéro 214, figurant au cadastre section BW de la commune de MONTBÉLIARD (Doubs), tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté, et appartenant à la commune de MONTBÉLIARD (Doubs), collectivité territoriale ayant son siège social à la Mairie - Place Saint-Martin - 25200 MONTBÉLIARD (Doubs), et identifiée sous le numéro SIREN 200 065 647 00014, par acte passé antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3 :** Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Dijon, le **19 DEC. 2022**

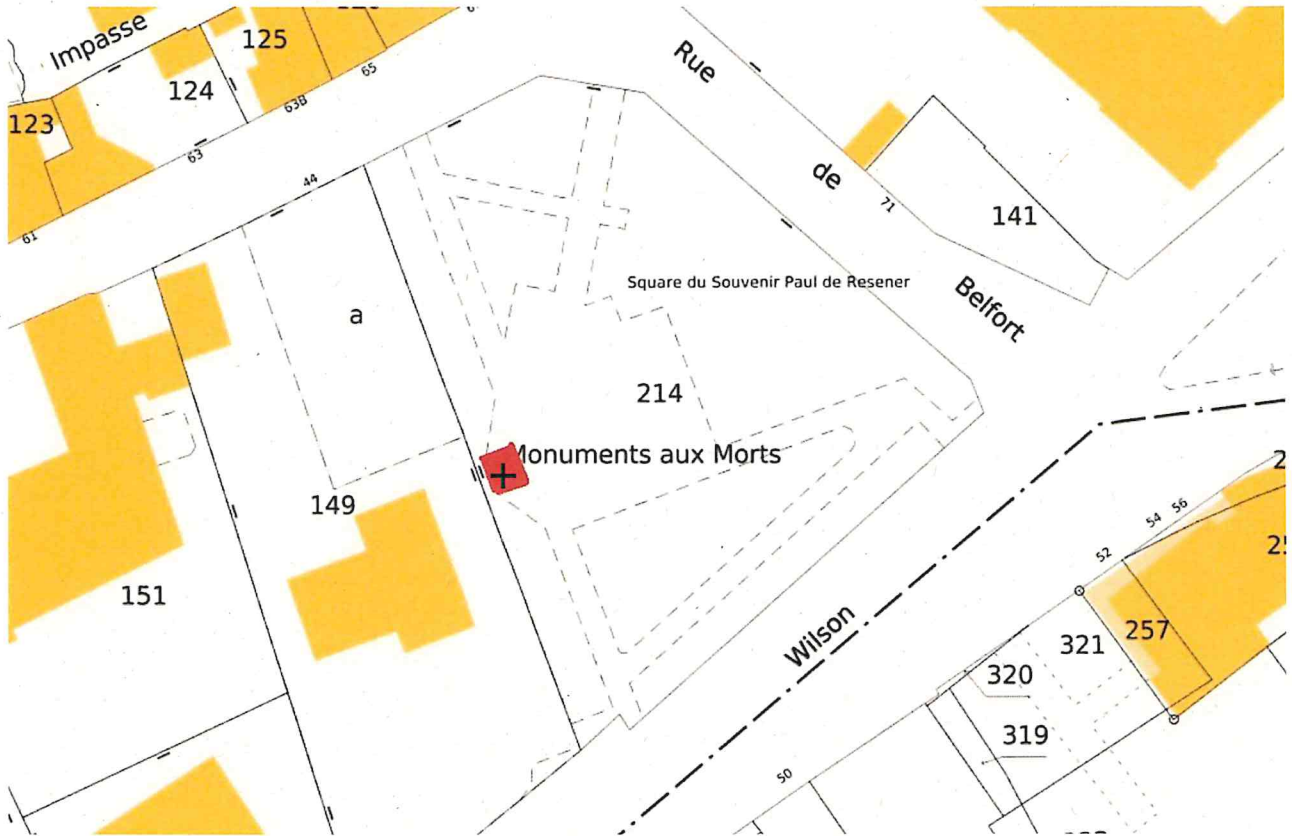
Le préfet




**Franck ROBINE**

19 DEC. 2022

Plan annexé à l'arrêté n° 22-746 BAG en date du 19 DEC. 2022 portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de MONTBÉLIARD (Doubs)



 Inscription en totalité du monument aux morts de MONTBÉLIARD (Doubs)

Le Préfet



Franck ROBINE

